

Pourtant, à la lumière de l'histoire des négociations sur le désarmement, les autres nations auraient-elles véritablement confiance en un engagement de mettre fin à la production d'armes nucléaires que prendraient par traité les puissances nucléaires? Si oui, quand serait-ce? Dans un an? Dans trois ans? Dans cinq ans? Est-il raisonnable, dans la conjoncture mondiale actuelle, étant donné surtout le refus de la France et de la Chine de participer à des négociations de désarmement, de s'attendre que les puissances nucléaires prennent aujourd'hui des engagements plus fermes que ceux qu'elles ont pris par l'Article VI du présent projet?

Il est probable que la réponse à ces deux questions serait négative, malgré notre désir qu'elle soit affirmative. S'il est une leçon que nous devons tirer de l'histoire des efforts poursuivis en vue d'accords sur le contrôle des armements et sur le désarmement, c'est bien celle de rechercher le progrès plutôt que la perfection. La mesure que nous discutons actuellement -- mesure partielle, premier pas sur la longue route du désarmement général et complet -- a mis des années à se réaliser. Attendre que les puissances nucléaires s'engagent à diminuer leur armement nucléaire, c'est risquer de compromettre les chances de succès d'un accord prochain pour mettre fin à la dissémination.

Il n'y aurait plus alors d'empêchement juridique à l'acquisition d'armes nucléaires, soit comme telles, soit comme moyens d'effectuer des explosions pacifiques. A mesure que la dissémination se poursuivrait, les puissances nucléaires seraient de plus en plus tentées de garder leur avance sur les